Notice de sélection pour le Recrutement de Consultants Individuels

IC/41/GL/2022

Date : 04 Juillet 2022

Pays :	République Centrafricaine
Intitulé :	Recrutement de deux (2) consultants (es) : Un(e) (1) International(e) et Un(e) (1) National(e) pour l'évaluation finale du projet d'appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou.
Durée de la mission :	45 jours ouvrables sur une durée de 2 mois
Lieu	Bangui, Basse Kotto et Haut Mbomou

Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail **:** **achats.cf@undp.org** avec mention de la référence et intitulé du dossier.

Votre proposition devra être reçue au plus tard le 15 Juillet **2022**. N'hésitez pas à écrire à l'adresse procurement.cf@undp.org pour toute information complémentaire.

I. CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

a. Contexte – Analyse de conflits

Après plusieurs décennies de crises politiques et sécuritaires traduit par une forte fragilité des institutions de l'Etat, la République a connu en 2012/2013 une nouvelle crise d'un niveau sans précédent, marqué notamment par l'émergence de la rébellion Séléka et une spirale de violence intercommunautaire. Outre les conséquences désastreuses au plan humain (tueries, viols, déplacements massifs de populations...), elle s'est traduite par un effondrement de l'Administration, avec des attaques ciblées contre les édifices et équipements publics et un départ massif des fonctionnaires et agents de l'Etat des provinces du pays.

Avec un fort soutien de la Communauté internationale, y compris le déploiement de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine, le pays a renoué avec l'ordre constitutionnel en 2016 avec l'organisation d'élections législatives et présidentielle inclusives et des résultats acceptés de tous.

Sur cette base, d'importantes initiatives ont été prises pour assurer la stabilisation et le relèvement socio-économique du pays. S'inscrivent dans ce cadre : (i) la mise en place par le Gouvernement du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA 2017-2021), qui a fait l'objet d'une Table ronde des partenaires en Novembre 2017, (ii) la mise en place, avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD, de la Stratégie nationale de restauration de l'Autorité de l'Etat, et (iii) la mise en place de plusieurs projets d'investissements dans les différents secteurs prioritaires, (iv) dans la dynamique de mise en œuvre de l'Accord politique du 6 février 2019, dit accord de Khartoum.

Ainsi en 2019, au sein du Système des Nations Unies l'UNCT a engagé une réflexion sur comment accompagner la mise en œuvre dudit Accord de Paix, tenant compte des avantages comparatifs de chaque agence. Cette réflexion a été enrichie par les concertations organisées lors de la mission du PBSO en mars 2019 en vue de l'identification des thématiques prioritaires devant bénéficier du financement du PBF. Au terme de ce processus, le soutien au renforcement de la gouvernance locale a été retenu comme un domaine d'actions essentiel pour la consolidation de la paix en RCA. L'initiative conjointe du PNUD et de la FAO a permis la mise en place du projet *appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou* grâce un processus de concertations et de réflexions entre les différents acteurs

En raison des défis auxquels sont confrontés les régions du pays, marqués par les faibles capacités et la présence limitée de l'Etat, l'absence de système de gouvernance locale à même de répondre aux préoccupations des populations, y compris l'accès équitable aux ressources et le manque d'opportunités socio-économiques surtout pour les jeunes et les femmes, ce projet traite des causes structurelles de la crise dans la région notamment du Sud-Est et structuré autour des 3 priorités ci-après : (i) le rétablissement du contrat social entre l'Etat et la population, grâce à des structures de l'Etat plus proches et au service des populations, (ii) l'amélioration de la gouvernance locale ainsi qu'une meilleure appropriation par les collectivités à la base de leurs propres préoccupations, y compris la prévention et la gestion des conflits, et (iii) comme dividendes de la paix retrouvée, un accès plus large, et équitable aux opportunités économiques et de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes.

b. Informations générales sur le projet PBF & Objectifs et résultats escomptés du projet

Afin d'appuyer le gouvernement centrafricain dans la dynamique de la stabilisation du pays et la consolidation de paix, le PNUD et La FAO ont initié un projet conjoint visant à contribuer à la consolidation de paix et à la stabilisation du pays à travers, d'une part, le renforcement des capacités de résilience des communes les plus affectées par la crise par le biais du renforcement d'un système de gouvernance locale participatif, inclusif et transparent, et, d'autre part, par la facilitation de l'accès pour les populations à des dividendes de paix rapides et tangibles. Le projet, financé par le Fonds du Secrétaire General pour la consolidation de la paix (PBF), a démarré en août 2019 pour une durée initiale de 24 mois, qui a été étendue à 27 mois pour les raisons de la pandémie du COVID-19 et l'organisation des élections de 2020 qui ont ralentie l'exécution dudit projet. Le projet a été clôturé officiellement au 31 janvier 2022. Le budget global de mise en œuvre est de 3.000.000 USD répartis sur les trois résultats et deux agences de mise en œuvre (FAO, PNUD).

Initialement, le projet devait couvrir au total 8 communes dont 3 dans la Préfecture du Haut-Mbomou (Obo, Zémio et Mboki) et 5 dans la préfecture de Basse-kotto (Mobaye, Alindao, Kémbé, Satéma et Mbélima). Mais en raison des difficultés d'accès, la commune de Mboki n'a pas été touchée. En remplacement de cette dernière, la Commune de Bakou dans la Préfecture de la Basse-kotto a été retenue portant ainsi le nombre des Communes de cette Préfecture à six (6).

<u>Objectif principal & stratégie d'intervention :</u>

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de l'accord politique pour la paix et la réconciliation en République Centrafricaine signé à Bangui le 6 février 2019. Il a pour objectif principal de contribuer à la paix et à la stabilité du pays à travers, d'une part, le renforcement des capacités de résilience des Communes ciblées par le biais d'un système de gouvernance local participatif, inclusif et transparent, et, d'autre part, l'accès pour les populations à des dividendes de paix rapides et tangibles. De manière plus spécifique, le projet vise à :

- Soutenir la dynamique de redéploiement de l'Administration et de renforcement des capacités de des structures déconcentrées et décentralisées de l'administration en vue de meilleures prestations des services publics de base ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux autour d'une vision partagée de la gouvernance locale, soutenue par l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement local cohérents et réalistes à travers une démarche participative et inclusive ;
- Comme dividendes de la paix et de la stabilité, améliorer durablement les conditions des populations à travers la relance des activités productives, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

En développant des interventions structurées et complémentaires autour de ces priorités locales (relance des services publics aux populations, développement d'une dynamique de gouvernance locale participative et inclusive, renforcement des capacités de prévention et de gestion des conflits et relance des dynamiques économiques locales, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes), le projet a l'ambition de répondre aux attentes de toutes les communautés locales, en particulier les groupes vulnérables que sont les jeunes et les femmes. De manière plus spécifique, il permettra de répondre à des préoccupations majeures de la population, qui sont : l'accès équitable aux ressources productives, la gestion de la transhumance et les problèmes y afférents ainsi que la relance de la production pastorale, base de la subsistance de la population mais, malheureusement, longtemps paralysée par les multiples crises et l'absence d'investissements et d'encadrement de la part des services publics. In fine, il s'agira de renforcer les capacités de résilience des communautés bénéficiaires, tant au plan institutionnel (y compris la restauration de l'autorité de l'Etat) que technique et économique/financier.

A cet égard, dans l'approche de sa mise œuvre, toutes les interventions seront identifiées et validées de manière participative, en concertation avec tous les acteurs concernés, y compris les autorités locales, les leaders communautaires et les représentants des jeunes et des femmes ; l'objet étant de ne laisser personne pour compte. De même, le projet investira dans la promotion de la redevabilité des gestionnaires publics au niveau local à travers des mécanismes de présentation et de débats ouverts sur la gestion des affaires publiques.

Ce faisant, tout en contribuant à l'effort de paix et de stabilité en RCA, le projet constituera une opération pilote à mettre à l'échelle. A cet effet, les résultats du projet, notamment en termes de gouvernance participative locale et de renforcement des capacités de gestion des conflits, seront capitalisés pour mobiliser d'autres partenaires et étendre les interventions dans les autres préfectures de la région (il est à noter que le présent projet constitue la première intervention du genre dans la région du Sud-Est de la RCA).

Pour atteindre ces objectifs, la théorie du changement adoptée pour le projet est :

Si les populations des zones cibles, surtout les jeunes et les femmes, bénéficient des dividendes de paix rapides et tangibles permettant d'adhérer au processus politique pour la paix et la réconciliation, et ;

Si ces populations participent mieux aux mécanismes de concertations et de prise de décisions et que leurs préoccupations sont prises en compte dans le système de gouvernance locale,

Alors nous parviendrons, d'une part, à renforcer l'appropriation du processus politique de paix par les communautés locales, et d'autre part, à réduire les inégalités profondes entre ses différentes composantes, favorisant ainsi les conditions d'une paix durable dans les zones concernées.

<u>Résultats attendus :</u>

Les **résultats** attendus du projet sont les suivants **:**

1. Les populations adhèrent au processus de paix et ont une confiance accrue aux institutions étatiques grâce à une présence et une prestation efficace de l'État

2. Les populations s'approprient davantage le processus politique de paix grâce à une gouvernance locale plus inclusive et équitable
3. Les populations les plus affectées par la crise, bénéficient des dividendes de paix à travers un accès accrue aux opportunités socioéconomiques grâce à la mise en œuvre de l'accord politique de paix et de réconciliation

c. Alignement du projet & Parties prenantes au projet

Alignement du projet sur les cadres et documents stratégiques nationaux :

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Khartoum, en apportant des réponses concrètes à plusieurs facteurs structurels de la crise en RCA, dont notamment la rupture du contrat social entre l'Etat et la population, la marginalisation des régions de l'Est et les frustrations qui en résultent, la faible capacité des collectivités à la basse pour la prise en charge des préoccupations de leurs populations (y compris en termes d'accès équitable aux ressources et de prévention/gestion des conflits), le manque de perspectives économiques et sociales, en particulier pour les jeunes et les femmes, qui sont les plus directement affectés ou exposés face aux groupes armés ou aux violences intercommunautaires. Il participe également aux priorités stratégiques des agences des Nations Unies et de la MINUSCA, telles que définies à travers l'UNDAF+2018-2021 : (i) la consolidation de la paix, la sécurité et la cohésion sociale, (ii) le bien-être social et l'équité, et (iii) le relèvement économique durable.

Cadre intégré de coopération entre l'ONU (Agences, Programmes, Fonds et MINUSCA) et la RCA pour le relèvement et la consolidation de la paix, l'UNDAF+ est lui-même aligné sur les priorités du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA), à savoir : (i) soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation, (ii) renouveler le contrat social entre l'Etat et la population, et (iii) assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

Ainsi, le projet proposé repose sur un cadre solide, tant au niveau national (Résolutions du Forum de Bangui, RCPCA, stratégie RESA, Accord de Khartoum) qu'à celui des partenaires. Pour les Agences du SNU, il s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation du programme conjoint SNU d'appui au développement local adopté en 2017. Il contribue également à la consolidation et l'extension des acquis du projet ARAT-RSE financé conjointement par le PBF, le PNUD et le BIT et mis en œuvre en étroite synergie avec la MINUSCA, notamment dans le domaine de redéploiement et de la relance de l'Administration publique territoriale.

Alignement du projet sur les cadres et documents stratégiques internationaux :

Le projet d'appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis dans l'agenda 2030. De manière spécifique, il s'inscrit dans l'ODD 16 – Réduction de la violence.

Plus spécifiquement, il s'inscrit au sein du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement de la RCA (UNDAF+) 2018-2021. Les résultats escomptés par le projet contribuent directement au Résultat stratégique 3 - le relèvement économique et la relance des secteurs productifs – et particulièrement à l'effet 3.1. D'ici 2021, les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des programmes et approches qui renforcent la résilience des communautés urbaines et rurales aux crises et aux changements climatiques et l'effet 3.2. D'ici 2021, les institutions politiques et administratives, les OSC et le secteur privé mettent en œuvre des politiques, programmes et réformes axés sur la croissance économique inclusive (bonne gouvernance économique, relèvement et création d'emplois) et la gestion transparente et durable des ressources naturelles.

Il est également aligné sur le cadre programmatique du Bureau Pays du PNUD RCA (CPD 2018/2021), en particulier sur le Résultat 2 – Stabilisation, relèvement et renforcement de la résilience.

Il s'intègre au niveau du Produit 2.3 : populations vulnérables, y compris les réfugiés rapatriés, les personnes déplacées, les anciens combattants, les femmes et les jeunes, ayant accès à des moyens de subsistance et à des emplois durables.

Parties prenantes au projet :
Le projet d'appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou est mis en œuvre conjointement par la FAO et le PNUD en tant qu'agence lead qui en assure la coordination. Il est mis en œuvre sous la tutelle du Ministère de l'Administration du Territoire en Charge de la Décentralisation et du Développement Local.

Le projet d'appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou cible la population en général et les bénéficiaires directs suivants :

- Le Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement local ;
- Le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Le Autorités locales Préfectorales du Haut Mbomou et de la Basse Kotto ;
- Le Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale ;
- Le Comité Interministériel de Coordination et de Suivi de la RESA
- Les groupements d'intérêt économique ;
- Les Services déconcentrés de l'Etat ;
- Les Municipalités ;
- Les organisations de la société civile ;
- Les personnes vulnérables… ;

II. OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION

En réponse aux exigences du PNUD et du Peacebuilding Fund en matière de suivi-évaluation et de redevabilité, cette évaluation finale est initiée par le Bureau de pays du PNUD en RCA, avec l'implication de toutes les parties prenantes du projet appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les Préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou. Cette évaluation finale sera conduite dans le respect des principes d'évaluation énoncés dans le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation[1] et le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système de Nations Unies[2].

Elle offre l'occasion d'évaluer les réalisations du projet appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou ainsi que de déterminer sa contribution globale et valeur ajoutée en matière de consolidation de la paix en RCA à l'accès équitable aux dividendes de la paix issus des APPR évaluant la performance du projet à l'aune des objectifs et résultats fixés en matière de consolidation de la paix, l'évaluation identifiera les approches et stratégies efficaces et réussies pour la consolidation de la paix ainsi que les domaines où les résultats sont plus mitigés par rapport aux attentes. Ainsi, cette évaluation s'inscrit dans une perspective de redevabilité et d'apprentissage pour la définition des interventions futures. Cette évaluation prendra en compte le contexte de mise en œuvre dudit projet notamment la crise de la pandémie du COVID-19 et la crise électorale de 2020.

Objectifs de l'évaluation :
Sous la supervision du Spécialiste Suivi & Evaluation du PNUD RCA, cette évaluation finale a pour objectifs de :

1. Evaluer la performance globale du projet *Appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou* au

[1] http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines.
[2] http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct

regard des objectifs assignés et des résultats escomptés (effet et produit) selon les critères de de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact/effet et durabilité[3] (aspects programmatiques et opérationnels) ;

2. Identifier et analyser les principaux facteurs internes et externes ayant favorisé ou entravé l'atteinte des effets et produits attendus par le projet Appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou ;
3. Evaluer si l'appui du *Peacebuilding Fund* à travers le projet a mis une attention particulière portée sur le rétablissement du contrat social entre la population et l'État et la relance socioéconomique dans les zones touchées par les conflits armées ;
4. Evaluer si le projet a été mis en œuvre selon une approche sensible au conflit ;
5. Identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre dudit projet ainsi que des innovations ;
6. Evaluer l'impact du COVID-19 sur la mise en œuvre du projet.

Portée de l'évaluation :

L'évaluation portera sur le projet Appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou mis en œuvre sous la coordination du PNUD en collaboration avec la FAO sous la tutelle du Ministère de l'Administration du Territoire et le comité RESA ainsi que les organisations de la société civile. L'évaluation porte sur toute la période de mise en œuvre et couvre ainsi toutes les interventions menées au niveau institutionnel, organisationnel et individuel en République Centrafricaine (Bangui et les 5 localités ciblées) dans le cadre du projet.
L'évaluation examinera la contribution du projet à l'atteinte de la théorie de changement – et la pertinence de la théorie de changement et du document de projet à l'époque de son élaboration. Aussi, l'évaluation examinera la mise en œuvre du projet et les résultats atteints en matière de consolidation de la paix, en s'appuyant sur le cadre de résultats du projet ainsi que sur l'ensemble des évidences collectées quant au suivi des produits et des résultats. Les questions d'évaluation sont basées sur le Guide de l'évaluation du PNUD et des critères spécifiques au PBF.

Les évaluateurs doivent veiller à ce que la contribution du projet à la consolidation de la paix soit mise en exergue. La majorité des projets de consolidation de la paix se structure selon des thématiques différentes utilisées dans une approche de complémentarité. Ainsi, l'évaluation du projet doit inclure une réflexion sur les progrès accomplis dans les domaines thématiques mis en œuvre ainsi que sur la mesure dans laquelle ces progrès peuvent ou non avoir contribué à remédier aux facteurs de conflit.

Questions indicatives de l'évaluation :

Pertinence :

- Dans quelle mesure le projet est-il conforme i) aux priorités nationales en matière de gouvernance, RESA en RCA, ii) aux produits et effets du programme de pays du PNUD, iii) au Plan stratégique du PNUD, iv) au mandat de consolidation de la paix de l'ONU, v) et aux ODD (en particulier de l'ODD 16) ?
- Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix en RCA lors de la conception du projet Appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou ? La pertinence s'est-elle maintenue tout au long de la mise en œuvre du projet ?
- La théorie du changement du projet était-elle pertinente ? a-t-elle clairement articulé des hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet devrait produire les résultats souhaités ? Dans quelle mesure était-elle fondée sur des évidences et reste encore valable ? sinon pourquoi ?

[3] "Better criteria for better evaluation, Revised Evaluation criteria, Definitions and Principles for Use", OECD/DAC Network on Development Evaluation

- Les groupes cibles/bénéficiaires ont-ils été consultés lors de la conception et de l'exécution du projet ?

Cohérence :

- Dans quelles mesures le projet Appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou a-t-il complété les interventions passées et en cours mises en œuvre par le PNUD et d'autres acteurs dans les zones d'intervention, en particulier des agences des Nations Unies et la MINUSCA ?
- Dans quelle mesure la conception, la mise en œuvre, le suivi et les rapports du projet Appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou sont-alignés sur d'autres projets financés par le PBF ?

Efficacité :

- Dans quelles mesures le projet a-t-il atteint ses objectifs et résultats escomptés et contribué à la vision stratégique du projet ? De quelle manière le projet a-t-il contribué à la réalisation des droits humains ? Dans quelles mesures le projet a-t-il intégré de manière substantielle le genre et soutenu la consolidation de la paix sensible au genre ? Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité du projet ?
- Dans quelles mesures la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des bénéficiaires ?
- Quels sont les facteurs internes et externes qui ont eu un impact négatif sur l'atteinte des effets/résultats prévus ? Quelles sont les solutions de mitigations mises en place ou à mettre en place pour minimiser cet impact dans d'autres projets similaires ?
- Dans quelle mesure la stratégie de partenariat a-t-elle été adaptée et efficace ?

Efficience :

- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique et économe pour obtenir les résultats ?
- Est-ce que les activités ont été mises en œuvre dans les délais requis ? Est-ce que les fonds ont été reçus dans les délais requis ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il développé et utilisé des outils de planification et de suivi-évaluation efficaces ?
- Dans quelles mesures l'équipe du projet a-t-elle communiqué avec les partenaires d'exécution, les parties prenantes au projet et les bénéficiaires sur les progrès réalisés et les défis rencontrés ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il assuré des synergies entre les différents programmes mis en œuvre à la fois par le PNUD et par les agences des Nations Unies, la MINUSCA et autres organisations d'exécution et bailleurs de fond intervenant dans le même domaine d'activités ?

Durabilité & Appropriation :

- Quelle est la force de l'engagement du Gouvernement et de toutes les parties prenantes au projet à pérenniser les résultats du projet et des initiatives développées, notamment en matière de participation des femmes au sein du processus de paix ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques et financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de respect des droits fondamentaux et de développement humain ?
- Dans quelle mesure les stratégies de désengagement sont-elles bien conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet ?
- Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ?

Sensibilité au conflit:

- Le projet avait-il une approche explicite sensible aux conflits ?
- Les capacités internes des agences d'exécution étaient-elles suffisantes pour garantir une approche continue sensible au conflit (mise en œuvre & suivi) ?
- Le projet est-il responsable de tout impact inattendu (positif ou négatif)?
- Un processus de monitoring continu d'évolutions du contexte et un processus de suivi de potentiel impact inattendu ont-ils été définis et mis en œuvre ?

Catalytiques :

- Le projet a-t-il été un catalyseur pour des ressources financières additionnelles et des opportunités programmatiques additionnelles ?
- Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour intensifier d'autres interventions en matière de consolidation de la paix ou a-t-il aidé à créer/redynamiser des plateformes extensives pour la consolidation de la paix ?
- Quelles sont les orientations programmatiques pertinentes et réalistes en matière de consolidation de la paix, d'appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou, y compris les plus vulnérables ?

Sensibilité temporelle :

- Le projet a-t-il été opportun pour adresser un facteur de conflit ou tirer profit d'une opportunité spécifique/particulière ?
- Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour tirer parti d'une fenêtre d'opportunité d'engagement politique ?

Innovations :

- Dans quelles mesures l'approche du projet *Appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou* était-elle innovante ? Peut-on identifier des bonnes pratiques et leçons apprises pour enrichir des approches similaires dans d'autres programmations ?

Prise en compte des dimensions transversales Droits humains

- Dans quelle mesure les pauvres, les autochtones et les handicapés physiques, les femmes, les hommes, les déplacés et autres les groupes défavorisés et marginalisés ont-ils bénéficié du travail du PNUD dans le pays ?

Égalité des genres

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été abordées dans la conception, mise en œuvre et suivi du projet ?
- Le marqueur genre attribué à ce projet est-il représentatif de la réalité ?
- Des effets indésirables sont-ils apparus pour les femmes, les hommes ou les personnes ou groupes vulnérables ?

Invalidité

- Les personnes handicapées ont-elles été consultées et impliquées de manière significative dans la planification et la mise en œuvre ?
- Quelle proportion des bénéficiaires d'un programme étaient des personnes handicapées ?
- À quels obstacles les personnes handicapées ont-elles été confrontées ? - Une approche à deux voies a-t-elle été adoptée ?
- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés y compris les déplacés ont-ils bénéficié des résultats du projet ?

Recommandations et leçons apprises

- Sur la base des analyses ci-dessus, comment le PNUD et ses partenaires et les parties prenants nationales et internationale devraient-ils ajuster dans une même programmation future, ses partenariats, ses stratégies de mobilisation de ressources, ses méthodes de travail et les arrangements de gestion mises en place, pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?
- Quelles sont les principales leçons apprises de la conception et de la mise en œuvre du projet ?

Recommandations et leçons apprises

- Sur la base des analyses ci-dessus, comment le PNUD et ses partenaires et les parties prenants nationales et internationale devraient-ils ajuster dans une même programmation future, ses partenariats, ses stratégies de mobilisation de ressources, ses méthodes de travail et les arrangements de gestion mises en place, pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?
- Quelles sont les principales leçons apprises de la conception et de la mise en œuvre du projet ?

III. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION FINALE

La méthodologie spécifique et le plan de travail de l'évaluation finale du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité seront élaborés et présentés par le consultant et validés par secrétariat PBF et le Spécialiste Suivi & Evaluation du Bureau du PNUD RCA. L'évaluation finale sera conduite dans le respect des principes d'évaluation énoncés dans le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation[4] et le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système de Nations Unies[5].

La méthodologie proposée devra s'appuyer sur la conduite de diverses activités permettant d'établir une triangulation des données quantitatives et qualitatives et avoir des réponses aux questions évaluatives, issue notamment :

1. De la **revue documentaire** en utilisant toutes les sources disponibles au sein du PNUD et de la FAO ainsi que des partenaires de mise en œuvre (autorités nationales ; organisations de la société civile…) : note conceptuelle, documents de programme, termes de références des activités ; compte rendu des organes de gouvernance et des mécanismes de coordination ; études et évaluations connexes (notamment les évaluations d'autres projets du portefeuille de l'Etat de Droit) …
2. Examen systématique des **données de suivi et** des rapports réguliers quant à l'atteinte des résultats ;
3. Des **entretiens structurés ou semi-structurés, les focus groups** avec les responsables de l'exécution des projets (PNUD, FAO) le bailleur (Fond de Consolidation de la Paix) et les bénéficiaires (ministère de l'Administration du Territoire, de l'Agriculture et de l'Elevage ; les Organisations Paysannes…) dans le respect des mesures barrières.
4. **Des visites de terrain** dans 1 ou 2 des différentes localités d'intervention du projet : Bangui, Obo, Zemio, Mobaye,Alindao, Kembe, Satema.

Les consultants (es) seront libres de proposer tout autre outil ou approche pertinente pour la réalisation de cette évaluation. Ils/Elles seront également libres de prendre contact avec toutes les personnes et/ou institutions qui sont susceptibles de contribuer à la réalisation de leur mandat. Le PNUD devra faciliter la prise de contact des consultants(es) avec toutes les parties prenantes identifiées.

IV. PRODUITS ATTENDUS DE L'EVALUATION (PRESTATIONS DE L'EQUIPE D'EVALUATION)

Les principaux produits attendus de l'équipe d'évaluation sont :

[4] http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines.
[5] http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct

- Produit 1 : **Note méthodologique et plan de travail de l'évaluation** (validés par le secrétariat PBF et le Spécialiste Suivi & Evaluation du Bureau du PNUD et le siège du PBF/PBSO (New York) avec l'appui du comité de relecture **:**
  Ce document décrit l'approche de l'évaluation en incluant la méthodologie spécifique de l'évaluation du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité, y compris le cadre analytique qui sera utilisé pour collecter l'ensemble des données nécessaires pour répondre aux objectifs de l'évaluation. Ce document devra aussi indiquer la façon de mesurer le suivi des progrès de la mission d'évaluation.
  Les questionnaires pour les entretiens (semi-structurés et/ou focus groups) et la matrice de conception d'évaluation seront inclus comme annexe de ce document.
  Un chronogramme de l'évaluation sera également partagé et validé.
- Produit 2 : **Rapport provisoire d'évaluation** (validé par le secrétariat PBF et le Spécialiste Suivi & Evaluation du Bureau du PNUD RCA et le siège du PBF (New York) avec l'appui du comité de relecture FAO et PNUD) :
  Il s'agit d'un rapport en français qui reprend synthétiquement les principaux constats et conclusions des activités menées avec toutes les parties prenantes dans le cadre de l'évaluation selon les objectifs de l'évaluation. Ce document ne peut excéder 25 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes). Il sera partagé avec toutes les parties prenantes pour obtenir leurs commentaires et observations.

- Produit 3 : **Piste d'audit du rapport d'évaluation**

Les modifications apportées par l'équipe d'évaluation en réponse aux observations sur le rapport provisoire vont être consignées par les évaluateurs pour montrer comment ils ont traité chaque commentaire.

- Produit 4 : **Rapport final d'évaluation** (validé par le secrétariat PBF et le Spécialiste Suivi & Evaluation du Bureau du PNUD RCA et le siège du PBF/PBSO (New York) avec l'appui du comité de relecture) :
  Il s'agit d'un rapport final en français de l'évaluation conduite, répondant aux objectifs fixés par ces termes de référence et répondant aux questions de l'évaluation. Ce document ne peut excéder 30 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes). Il sera partagé avec toutes les parties prenantes.

V. PROFIL DES CONSULTANTS (ES) ET COMPETENCES REQUISES

Afin de réaliser cette évaluation finale du projet d'appui à la gouvernance locale et à l'accès équitable aux dividendes de la paix dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Haut-Mbomou, deux (2) consultants (2) dont un(e) International(e) et un(e) national(e) seront recrutés(es).

Le (la) consultant (e) international (e) Team Leader, devra justifier d'une forte expérience dans la conduite d'évaluation de projets et programmes, avoir des connaissances et des expériences en matière de consolidation de la paix et de rédaction des rapports d'évaluation. Il ou elle aura la charge d'organiser et de superviser le travail de l'équipe d'évaluation. Il ou elle aura la responsabilité de la production et de la qualité des documents à soumettre, de la consultation adéquate des différents acteurs impliqués et d'informer l'équipe du suivi de l'évolution de la mission.

Profil général du consultant	• Démontrer une solide expérience en matière de conduite d'évaluation finale de projet dans le domaine de la consolidation de la paix; • Maitriser parfaitement le français (écrit et parlé); • Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU ; • Démontrer sa capacité à travailler sans faire de discrimination d'ordre culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité sociopolitique ; • Démontrer de la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une

	aptitude au travail en équipe et un esprit d'initiative développé ;
Compétences	• Capacités accrues d'analyse et de synthèse ; • Capacités accrues de rédaction ; • Autonomie, sens de l'initiative et de l'anticipation ; • Aptitude à tenir des délais contraignants ; • Aptitude à travailler sous pression et dans un contexte sécuritaire difficile ; • Parfaite maitrise des logiciels de collecte de données numériques et d'analyse des données en sciences sociales ; • Maitriser les logiciels bureautiques courants (Microsoft Office) et internet.
Education :	• Être titulaire d'un diplôme universitaire de master (BAC + 5) en en économie, en gestion et suivi de projets, en sciences sociales sciences ou dans tout autre domaine pertinent.
Expérience :	• Expérience de minimum 10 ans en matière de gestion et de conduite d'évaluation de projets et de programmes • Expérience de minimum 3 missions d'évaluation de projets de consolidation de la paix et de stabilisation ou similaires; • Expérience démontrée dans le domaine de la gouvernance locale ; • Expérience d'évaluation de projets dans les pays de fragilité ou post-conflit ; • Excellentes capacités d'analyses et de production de réflexions/orientations stratégiques de haut niveau ; • Faire preuve de disponibilité pendant toute la durée de la consultation.
Connaissances linguistiques :	• Maîtrise indispensable de la langue française tant à l'écrit qu'à l'oral.

Le ou la consultant(e) national(e) devra justifier d'expériences similaires dans la conduite d'évaluation finale de projet ainsi que de connaissances et expériences en matière de consolidation de la paix. Il est important que le/la consultant(e) national(e) maitrise parfaitement le français (écrit et parlé).

<u>Profil général du consultant</u>	• Démontrer une solide expérience en matière de conduite d'évaluation finale de projet dans le domaine de la consolidation de la paix et/ou similaire ; • Maitriser parfaitement le français (écrit et parlé); • Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU ; • Démontrer sa capacité à travailler sans faire de discrimination d'ordre culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité sociopolitique ; • Démontrer de la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude au travail en équipe et un esprit d'initiative développé ;
Compétences	• Capacités accrues d'analyse et de synthèse ; • Capacités accrues de rédaction ; • Autonomie, sens de l'initiative et de l'anticipation ; • Aptitude à tenir des délais contraignants ; • Aptitude à travailler sous pression et dans un contexte sécuritaire difficile ; • Parfaite maitrise des logiciels de collecte de données numériques et d'analyse des données en sciences sociales ; • Maitriser les logiciels bureautiques courants (Microsoft Office) et internet.
Education :	• Être titulaire d'un diplôme universitaire de master en sciences sociales, sciences politiques, droit ou dans tout autre domaine pertinent.
Expérience :	• Expérience de minimum 5 ans en matière de gestion et de conduite d'évaluation de projet de consolidation de la paix, et de stabilisation ;

	• Expérience démontrée dans le domaine de la gouvernance locale ; • Excellentes capacités d'analyses et de production de réflexions/orientations stratégiques de haut niveau ; • Connaissance de l'environnement politique, social, économique de la République Centrafricaine ; • Faire preuve de disponibilité pendant toute la durée de la consultation ;
Connaissances linguistiques :	• Maîtrise indispensable de la langue française tant à l'écrit qu'à l'oral.

VI. ETHIQUE ET DEONTOLOGIE D'EVALUATION

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE accessible sur le site http://www.uneval.org/document/détail/102. Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

VII. MODALITES D'EXECUTION ET ROLES ET RESPONSABILITES ASSOCIEES A L'EVALUATION

Le responsable de cette évaluation est la Représentante du PNUD, représentée par le Spécialiste en Suivi et Evaluation du programme. Elle veillera au respect de la politique d'évaluation, des normes et standards des organisations partenaires, sans compromettre l'indépendance de l'évaluation. Un Comité de relecture composé des représentants des agences et des parties prenantes clés sera mis en place pour prendre part à la validation de tous les livrables de la mission.

Pour faciliter le processus d'évaluation, l'équipe de projet va aider à connecter le consultant avec les bénéficiaires, le Comité de pilotage du projet et les principales parties prenantes. Pendant l'évaluation, l'équipe de projet aidera à identifier les partenaires clés à interviewer par le consultant et fournira les moyens logistiques nécessaires. De manière spécifique, les rôles et responsabilités sont les suivants :

a) Représentant Résident

- Nomme le responsable de l'évaluation ;
- Garantit l'indépendance de l'exercice d'évaluation et en vérifie la qualité.

b) Chargé de programme

- Met en place le Comité de relecture de l'évaluation avec les partenaires du projet si nécessaire ;
- Fournit des contributions ou des conseils au responsable de l'évaluation et au Comité de relecture concernant les détails et le champ des termes de référence de l'évaluation et la manière dont les constats seront utilisés ;
- Veille sur l'indépendance des évaluations.

c) Spécialiste du suivi et de l'évaluation (S&E)

- Participe à toutes les étapes du processus d'évaluation ;
- Garantit l'indépendance de l'évaluation ;
- Assure la liaison avec le ou les responsable(s) du programme ou projet tout au long du processus d'évaluation ;
- Fournit tous les documents de référence à l'évaluateur ;
- En concertation avec les autres parties prenantes réunis dans le comité de relecture, il examine et valide les différents livrables de L'évaluation.

d) Comité de relecture

Il est constitué de représentants des parties prenantes clés. Les membres sont proposés par l'équipe de projet et validé par le chargé de programme gouvernance et le secrétariat du PBF.

- Veille à ce que les normes en matière d'évaluation, définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) soient respectées, notamment les garanties relatives à la transparence et à l'indépendance ;
- S'assure de la qualité et de la pertinence des analyses et conclusions de l'évaluation ;
- Prend part à la revue et à la validation de tous les livrables de l'évaluation (rapport de démarrage, draft du rapport final, rapport final etc.).

e) Partenaires de mise en œuvre (Agences des Nations Unies et le Gouvernement)

- Fournissent tous les documents et informations nécessaires aux à l'évaluateur ;
- Participent à l'assurance qualité des livrables de l'évaluation ;
- Participent au Comité de relecture de l'évaluation.

f) L'équipe du projet FAO/PNUD

- Fournit tous les documents et toutes les informations nécessaires à l'évaluation,
- Facilite les aspects logistiques, techniques et pratiques de l'évaluation ;
- Fourni des commentaires et des clarifications sur les livrables.

g) Evaluateur

- S'acquitte des obligations contractuelles conformément aux termes de référence ;
- Prépare un rapport de démarrage de l'évaluation, comprenant une matrice d'évaluation, conformément aux termes de référence, aux règles et normes du GNUE et à ses directives éthiques
- Prépare les rapports et informent le responsable de l'évaluation, les responsables du programme ou projet et les parties prenantes de l'avancement et des principales constatations et recommandations
- Finalise l'évaluation, en tenant compte des commentaires et des questions sur le rapport d'évaluation.

VIII. CALENDRIER DU PROCESSUS D'EVALUATION

L'ensemble du processus d'évaluation se déroulera pendant 45 jours calendaires suivant le calendrier indicatif ci-après :

La consultation se déroulera sur une période de 45 jours calendaires répartis à titre indicatif comme suit :

N°	Principales activités	Nombre de jours estimé	Echéance de réalisation	Lieu	Responsable
	Réunion d'information avec le PNUD (responsables de Programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins)	-	Au démarrage de la mission	PNUD/Bangui/ in home	Responsable/ commanditaire de l'évaluation
1	Faire la revue documentaire	3	3 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultants (es)
2	Rencontrer les parties prenantes (clarification des attentes)	4	7 jours après le démarrage de la mission	Bangui	A organiser par l'équipe du projet
3	Rédiger et valider le rapport initial (rapport méthodologique)	5	12 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultants (es)
4	Collecter les données/informations sur le terrain à Bangui	5	17 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultants (es), avec l'appui de l'équipe du projet
5	Collecter les données/informations sur le terrain dans les 8 autres localités ciblées par les projets	20	37 jours après le démarrage de la mission	Obo, Zemio, Mobaye, Satema, Djimbi	Consultants (es), avec l'appui de l'équipe du projet
5	Analyser les données et rédiger le rapport provisoire	5	42 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultants (es)
6	Tenir la réunion de validation	1	43 jours après le démarrage de la mission	Bangui	PNUD/Comité de relecture
7	Finalisation du rapport final d'évaluation	2	45 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultants (es)
	Total	**45**			

IX. COUTS / BUDGET

Les coûts de la mission seront supportés suivant les barèmes du PNUD et tiendront compte des rubriques et modalités de paiement ci-après :

1. Les Honoraires pour la durée de l'évaluation et la réalisation des livrables :
   i) 40% à la soumission et validation de la note méthodologique ;
   ii) 20% à la soumission et validation du rapport provisoire ;
   iii) 40% à la soumission et validation du rapport final ;
2. Les frais de mission et de déplacement dans les territoires.

9. Processus de soumission d'une offre et critères de sélection

9.1 L'offre technique

L'offre comprend une note méthodologique pour conduire la mission. Cette dernière permettra au panel d'évaluer les consultants (es) sur la base de grille d'évaluation dans le paragraphe 10. A noter que la méthodologie proposée par les candidats (es) retenus (es) est susceptible d'amendements à la lumière de la revue documentaire et les exigences de l'organisation en la matière pour être soumise à la validation du Comité de relecture.

9.2 L'offre financière

- Offre financière détaillée de mission incluant les postes honoraires journaliers et perdiem ;
- Le projet prendra en charge les déplacements liés à l'exécution de la mission, notamment les visites à organiser hors de la capitale Bangui ;
- La période de la mission y compris la remise du rapport final va du 1er Août 2022 au 30 Septembre 2022.

L'offre financière des consultants (es) est sujette à négociation sur base des barèmes Nations Unies pour les honoraires, DSA et coûts logistiques et en fonction des disponibilités du budget.

10. Critères de sélection

Les consultants (es) seront invités (es) à soumettre leurs offres techniques et financières. L'évaluation des dossiers se fera sur la base de :

- La compréhension des TDR
- La méthodologie et le plan de travail
- La qualification et la compétence du personnel proposé (éducation, qualification, expérience générale, expérience spécifique etc.)

Critères	Scores maximum (points)
1. La compréhension des TDR	**10**
2. Conformité du plan de travail et de la méthodologie proposés avec les termes de référence	
Approche méthodologique	**30**

- Clarté (sur 5 points) - Cohérence de l'approche (sur 25 points) **• Plan de travail conforme à la méthodologie** - Exhaustivité (sur 4 points) - Clarté (sur 2 points) - Cohérence (sur 4 points)	**10**
3. Qualifications et compétences	
Qualifications et expériences générales ✓ Master en administration, sciences économiques et sociales ou toute autre discipline pertinente ; ✦ *Maitrise : ……7 points ;* ✦ *Masters :…….8 points ;* ✦ *Doctorat :……..10 points* Expériences pertinentes pour la mission • 1 mission similaire ……..... 15 points • De 2 à 3 missions similaires …….…. 30 points • Plus de 3 missions similaires …… 40 points	**10** **40**
Total des points pour l'offre technique	**100**
Le score minimum exigé pour se qualifier est Score financier 30%	**70** **30**

<u>Annexe 1</u> : Documents de projet à examiner (la liste n'est pas exhaustive)

- Note conceptuelle et document du projet d'appui aux victimes et aux populations centrafricaines pour accéder à la justice et à la vérité (budget ; cadre de résultat, théorie du changement) ;
- Rapports narratifs et financiers semestriels et annuels ;
- Comptes rendus des comités des pilotage ;
- Comptes rendus des comités techniques ;
- Plan de travail annuel